

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0014776

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 91.94

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FTAÏLI FARIDA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.53.67.02.30

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/09/2010

Nom et prénom du malade : FTAÏLI FARIDA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Astigmatisme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 17/10/2010

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/01/2021	COPH		130	DOCTEUR VITIA TASKOVA SPECIALISTE MAUAIMES ET CHIRURGIE DES YEUX 16, Rue du Parc T. 03-83-21-64-17 - 068383806

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

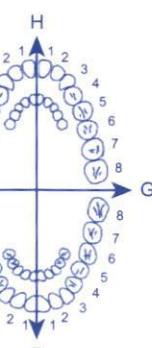
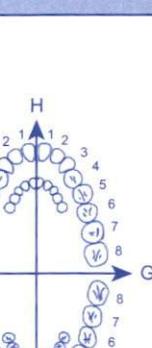
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$  \begin{array}{c c}  H & 25533412 \quad 21433552 \\  \hline  00000000 & 00000000 \\  \hline  D & 00000000 \quad 00000000 \\  & 35533411 \quad 11433553 \\  \hline  B &   \end{array}  $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
	*			DATE DU DEVIS
	*			DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur VITA TASKOVA

SPECIALISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

15, Rue du Parc - CASABLANCA

Tél. : 05 22 27 28 62

الطبيبة فيتا طاسكوفة

اختصاصية

في أمراض وجراحة العيون

15، زنقة الحديقة - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 27 28 62

Casablanca, le 29/09/2020

Faïli FARIDA

Docteur VITA TASKOVA  
SPECIALISTE  
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX  
15, Rue du Parc  
Casablanca - Tél. : 05 22 27 28 62

DS : (+0.75 à 3°)

DR : (+1 à 11°)

REG-AR  
Optique  
HABZI MARIYA  
Opticien Optométriste  
20, Rue Mimosa  
Casablanca - Tél. : 05 21 61 22 22

V.P

Add + 0.75

- VitaTaskova

3f Wally  
Jug

Docteur VITA TASKOVA  
SPECIALISTE  
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX  
15, Rue du Parc  
Casablanca - Tél. : 05 22 27 28 62

REG'ART optique

HABZI Mariya

Opticienne optométriste

20 Bd Mimosas - Ain Sebâa - 20950 Casablanca

TEL. 05 22 67 29 47 / 06 33 60 87 43



095013462

## FACTURE

Client FTAILI Farida

N° réf. Client 001299

Date 22/10/2020

Vendeur Mariya HABZI

Ordonnance du Dr VITA TASKOVA

Œil droit				Œil gauche			
Sphère	cylindre	axe	add	Sphère	cylindre	axe	add
PLAN	+0.75	3	+2.75	PLAN	+1.00	11	+2.75

Type	Libellé	Prix TTC
Monture VL-VP	MONTURE FEMME	800.00DHS
Verre OD-VL-VP	PROGRESSIF AMINCIS	600.00 DHS
Verre OG-VL-VP	PROGRESSIF AMINCIS	600.00 DHS

TOTAL 2000.00 DHS

Arrêtée la présente facture à la somme de :

DEUX MILLE DIRHAMS

REG'ART  
Optique  
HABZI MARIYA  
Opticien Optométriste  
20 Bd Mimosas - Casablanca - TEL: 05 22 67 29 47

REG'ART optique

20 Bd Mimosas - Ain Sebâa - 20950 Casablanca

TEL. 05 22 67 29 47 / 06 33 60 87 43

I.T.P : 30555862 / I.F : 20728571 / RC : 429170 / ICE : 001872644000056 / INPE : 095013462